

Conseil d'école
Mardi 10 février 2026

Présents :

Virginie RAEHM, Laetitia DENIZHAN, Angélique CARDOSO, Toni DOMINGOS, Sophie LORENZATO, Aurélie MARTINS, Marie LORIC, Estelle MANENT, Carl-Arnaud MORAINVILLE, Chiraz MADAGH, Müge KOSE, Sandrine DELESSARD, Vania RAMOS, Loïc NUMA, Représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Magali BOUKHERS, Céline BOELENS, Charlyne SECRESTAT, Marion VENUAT, Vanessa DEMEURE, Coralie MOIROD, Stéphanie GUIMARD, Bruno LE BRIZE, Christine LAUMONIER, Coraline LABRY, Sonia SCOZZARI, Marie CLEMENT, Fanny BELLENGER, Margaux JEAN, Julie DUBOIS enseignants

Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'école, Mme Hélène CORDOEIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population

Mr Gabriel HENQUINET, directeur du périscolaire

Mme Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

Excusés :

Mme ABATI, Inspectrice de la circonscription de Marolles en Brie

Mme Nathalie POPHILLAT enseignante

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Stéphanie GUIMARD

Ordre du jour :

- **Effectifs et carte scolaire rentrée 2026**
- **Coopérative**
- **Retour PPMS + exercices incendie**
- **Sorties scolaires**
- **Circulation et stationnement aux abords de l'école**
- **Facturation cantine**
- **Projets de classe**

Préambule

Les conseils d'école, instances de concertation réglementaires prévues par le Code de l'éducation, peuvent se tenir en période électorale.

Il est rappelé que :

- L'ordre du jour doit porter exclusivement sur les compétences du conseil d'école, avec une vigilance sur un ordre du jour qui engagerait des décisions futures de la collectivité.
- Aucune prise de parole ou action à caractère politique ou électoral n'est autorisée ;
- Les élus présents interviennent uniquement au titre de leurs fonctions institutionnelles ;
- Une vigilance particulière est attendue quant à la neutralité des échanges, à la tenue des débats et à la rédaction factuelle du procès-verbal.

1. EFFECTIFS ET CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2026

Actuellement	Prévisions rentrée 2026
26+25+12	63 CP
24+24+24	63 CE1
29+28	57 CE2
28+27+27+12	72 CE2 (+ 1 inscription)
26+26+24	57 CM1
362 élèves pour 14 classes	94 CM2
25,85 élèves (moyenne/classe)	345 élèves pour 14 classes
	24,64 élèves (moyenne/classe)

Depuis la rentrée, 4 radiations et 5 arrivées.

Pas de fermeture de classe prévue à ce jour.

2. COOPÉRATIVE

Dépenses et recettes depuis la rentrée

CHARGES	€uros	PRODUITS	€uros
Matériel projets de classe	1046,29 €	Photos (bénéfice école)	1863,40€
Tenue de compte	23,25 €		
Cotisations versées à l'OCCE + assurances	754 €		
Total des charges	1823,54 €	Total des produits	1863,40€
		SOLDE ACTUEL	1906,79 €

Un appel aux dons est en cours.

Il n'y en a pas eu depuis 2023 car les fonds étaient suffisants pour assurer le fonctionnement.

La question se pose de quitter l'OCCE pour ne conserver que le compte de l'Association USEP de l'école. L'école prend actuellement des informations pour savoir sous quelles conditions cela est possible.

3. SÉCURITÉ

Exercices obligatoires :

- Exercice incendie : 2 à 3 dans l'année, le premier doit être réalisé durant le mois de septembre.
 - Exercice PPMS Intrusion Attentat : avant les vacances de la Toussaint
 - Exercice PPMS Risque Majeur : avant les vacances de Noël

Exercice incendie 26 septembre 2025	PPMS Attentat- Intrusion 16 octobre 2025	PPMS Risque Majeur 9 décembre 2025	Exercices incendie - Enseignants prévenus - Exercice surprise
Evacuation totale en 2min 20	Durée : 20 minutes Scénario académique	Evacuation de toutes les classes au gymnase.	A venir

Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

La nouveau système d'alerte PPMS permet à tout le monde de le déclencher si besoin.

4. SORTIES SCOLAIRES

Cadre légal

Les sorties scolaires sont organisées à l'initiative d'un ou plusieurs enseignants dans le cadre du projet d'école. Les activités pratiquées lors de ces déplacements viennent nécessairement en appui des programmes scolaires et nourrissent le projet pédagogique de la classe. (Source : education.gouv)

Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique. Elles peuvent comprendre la pause méridienne.

Les élèves sont toujours encadrés par deux adultes minimum, dont au moins un enseignant.

Les sorties scolaires obligatoires sont gratuites pour les familles.

Quel que soit le type de sortie scolaire, les parents doivent toujours être préalablement informés des sorties auxquelles leur enfant participe.

Lorsque la sortie scolaire est obligatoire, elle ne nécessite pas d'autorisation parentale.

- Les sorties scolaires ne sont pas des "loisirs", mais des prolongements des apprentissages. Elles permettent de donner du sens aux notions vues en classe, de rendre les apprentissages concrets et de mieux mémoriser.
- Les sorties scolaires sont organisées par les enseignants en amont, nécessitant un investissement souvent conséquent : pré-visite du lieu, inscriptions à des dates et heures définies par les sites, définition d'un parcours de visite avec documents pédagogiques, ...
- Les enseignants utilisent leur temps personnel pour mener à bien les sorties scolaires (prise en charge de la pause méridienne, dépassement des horaires de classe si besoin). Ils ne sont pas rémunérés en plus pour cela, et ne rattrapent pas ces heures supplémentaires.

- Ils assument seuls la responsabilité des élèves tout au long de la sortie, dans des conditions différentes de la responsabilité à l'école. (déplacements sur la voie publique, dans des lieux à forte densité de population).
- Ils mettent tout en œuvre pour respecter un budget souvent serré, la participation des familles n'étant pas autorisée.

Budget

Budget transport alloué pour l'année 2025 par la Municipalité : 15 546 €

Il comprend : Budget transport classes (500 € par classe) : 7000 €

Dépenses liées au transport des élèves à la piscine de Limeil-Brévannes : 5787,68 € en 2025

Dépenses liées aux sorties scolaires (à titre d'exemple)

Lieu	Prix
Cité des sciences	693,00 €
Grosbois	818,99 € - 626,36 €
Grand Rex	818,99 €
France Miniature	836,99 €
Provins	1413,01 €
Assemblée Nationale (2026)	950 €

L'école adopte donc les règles suivantes, pour permettre à toutes les classes d'avoir au moins une sortie dans l'année :

- Avoir systématiquement deux classes dans le car, ce qui nécessite pour les enseignants d'harmoniser leur projet.
- Faire une rotation s'il y a plus de deux classes, lorsque le lieu de la sortie le permet.
- Privilégier les sorties de proximité lorsque ceci est possible.
- Il peut y avoir un financement exceptionnel de l'USEP dans le cas d'une sortie sportive, mais cela ne couvre pas le prix du car.
-

Les parents élus s'interrogent sur le prix des cars qui semble élevé.

La Municipalité a un marché avec une société de cars, celui-ci est réétudié tous les 3 ans.

Le prix des cars est correct, en comparaison d'autres sociétés. Ce sont des cars qui peuvent contenir un nombre important de passagers d'où le prix un peu supérieur.

Les parents élus demandent si des sorties pourraient avoir lieu en transport en commun.

Cette solution sera étudiée par l'équipe pédagogique.

Charte du parent accompagnateur

Le conseil des maîtres a élaboré cette année une charte du parent accompagnateur afin de garantir les meilleures conditions pour les sorties scolaires.

Une vigilance particulière sera portée sur la diffusion des photos prises lors des sorties.

CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Un grand merci aux parents accompagnateurs car accompagner une sortie de classe demande responsabilité, attention et disponibilité. Sans vous les sorties ne seraient pas possibles.

- Le parent accompagnateur peut s'occuper d'un groupe d'élèves et pas uniquement de son propre enfant.
- Il doit avoir une vigilance effective et permanente portée sur le groupe dont il a la responsabilité pendant toute la durée de la sortie.
- Le parent identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant lui a remise.
- Il vérifie régulièrement le nombre d'enfants. Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement. Une aide au déplacement de la classe peut être nécessaire.
- Le parent accompagnateur alerte immédiatement l'enseignant si la sécurité des élèves est menacée ou si le comportement d'un élève n'est pas adapté à la situation.
- Son attitude est la même avec tous les enfants du groupe, (y compris si son propre enfant en fait partie).
- Son langage et son comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants, sans exception.
- Il ne propose aucun aliment (y compris des friandises) aux autres enfants.
- Il ne fume pas en présence des élèves.
- Il respecte les consignes de l'enseignant.
- Le parent accompagnateur n'est pas autorisé à photographier ou à filmer, sauf accord de l'enseignant.
- Il lui est strictement interdit de diffuser les photos ou vidéos afin de respecter le droit à l'image.
- Le parent accompagnateur garde confidentielle toute information portée à sa connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

5. CIRCULATION ET STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Le stationnement aux abords de l'école est problématique.

Un parking existe pour tous les personnels de l'école, mais il est quotidiennement utilisé par des parents d'élèves.

- Manque de places disponibles pour les enseignants à 8h30 , et pour les animateurs à 11h30 et 16h30,
- Voitures en train de manœuvrer dans l'avant parking, empêchant les personnels de rentrer.
- Voitures s'arrêtant en plein milieu de la rue de Rochopt
- Incivilités nombreuses et régulières.

La communauté éducative demande à ce qu'une communication aux familles soit faite afin de respecter la réglementation prévue.

➔ Réponse de la Municipalité : ce sera fait prochainement.

Les parents d'élèves demandent également à la municipalité d'inviter les animateurs à tous se garer sur les emplacements qui leur sont réservés. Gabriel note ce point pour le rappeler à ses équipes.

6. FACTURATION CANTINE

Nous avons été alertés par des parents d'élèves au sujet de la facturation des repas dans le cas où un enseignant est absent et non remplacé.

- L'absence d'un enseignant est communiquée au plus vite aux familles, par l'intermédiaire de l'ENT ou du cahier vert.
- La présence ou non d'un remplaçant est signalée dès que possible, parfois au jour le jour pour les absences dépassant la journée.
- Certaines familles proposent de garder leur enfant, en l'absence de remplaçant.
- L'école se charge d'envoyer le jour même à la mairie les effectifs de la classe, mentionnant les élèves présents à la cantine et/ou au périscolaire. C'est aussi le cas lors des sorties scolaires prévues en amont.
- Qu'en est-il de la facturation des repas non pris ?
- ➔ Réponse de la municipalité : les repas sont bien décomptés pour les familles, il y a parfois un mois de décalage entre le jour d'absence et le montant retiré.

7. PROJETS DE CLASSE

Une rétrospective en images est présentée aux membres du conseil d'école.

Partenariat avec l'EHPAD de Verdi

Fanfare éphémère avec le GPSEA

Boites solidaires avec le Secours Populaire de l'Yerres

Matériel USEP pour le parcours sportif

Ateliers sciences avec le GPSEA

Ateliers cuisine

Visite de l'Assemblée Nationale

Participation au concours des Petits Champions de la lecture

Chorale de Noël dans la salle d'Orléans

Lutins de Noël organisé par la FCPE

Ateliers Micro folies avec le GPSEA

Sortie à Paris

Rédaction du Charminews

L'équipe éducative remercie Madame SAUNIER pour toutes ses actions entreprises avec l'école, sa présence et son investissement au service des élèves.

Remerciements aux participants à ce deuxième Conseil d'École.

À 19 h 30, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école
à partir des notes prises par Stéphanie GUIMARD

La directrice de l'école

Représentant élu de la
liste FCPE

Anne-Claire MANGÉ

École Élémentaire d'Application
LES CHARMILLES
1 RUE DE ROCHOPT
94520 MANDRES-LES-ROSES
01 45 98 82 21
ce.0940679C@ac-creteil.fr

Nicolas GOMES DE
CARVALHO

